

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

 E C R E T N° 76-106 du 16 Avril 1976

abrogeant les dispositions du décret n° 73-225 du 19 Juillet 1973, portant agrément de l'ex-Société Dahoméenne d'Articles Ménagers "SODAM" S.A.R.L. au régime "A" du Code des Investissements

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;
- VU le Décret n° 76-26 du 30 Janvier 1976 portant formation du Gouvernement ;
- VU le Décret n° 76-46 du 19 Février 1976 déterminant les Services Rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
- VU le Décret n° 73-225 du 19 Juillet 1973 portant agrément de l'ex-Société Dahoméenne d'Articles Ménagers "SODAM" SARL au régime "A" du Code des Investissements ;

APRES avis de la Commission Technique des Investissements en sa séance du 30 Janvier 1976 ;

LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU,

 E C R E T E :

ARTICLE 1er : Sont et demeurent rapportées les dispositions du décret n° 72-225 du 19 Juillet 1973 portant agrément de l'ex-Société Dahoméenne d'Articles Ménagers "SODAM" S.A.R.L. au Régime "A" du Code des Investissements.

ARTICLE 2 : La SODAM remboursera à l'Etat béninois tous les avantages fiscaux et douaniers qui lui étaient accordés sans préjudice des pénalités concernées dans le cadre du droit commun.

ARTICLE 3 : Le Ministre des Finances est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel

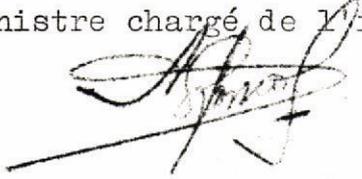
.../...

Fait à COTONOU, le 16 Avril 1976

par le Président de la République
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Lieutenant-Colonel Mathieu KERÉKOU

P. Le Ministre du Plan, de la Statistique
et de la Coordination des Aides
Extérieures absent,
Le Ministre chargé de l'intérim,



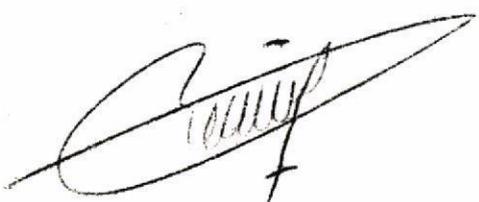
Capitaine Augustin HONVOH

Le Ministre des Finances



Intendant Militaire de 3° Classe
Isidore AMOUSSOU

Le Ministre de l'Industrie et
de l'Artisanat



Lieutenant-Colonel Barthélémy CHOUENS

P. Le Ministre du Commerce et
du Tourisme absent,

Le Ministre chargé de l'intérim,



Capitaine Augustin HONVOH

AMPLIATIONS :

PR. 8 - SGG. 4 - MIA. 4 - MF. 5 - MCT. 4 - MPSCAE. 3 - Autres Ministères 10 -
DI/MIA. 4 Dir. Impôts 1 - Dir. Douanes 1 Trésor 4 Ch. Commerce 4 - Ex-SODAM 2
JORPB. 1 - SPD 2 - CNR 4 - DPE 4 - DGAJL - INSAE 4 - IAA-DCCT-IF-ONEPI-Gde
Chanc. 5